Réf. Farde e-Assemblées : 2495829

N° OJ : **3**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

Objet : Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Modifications budgétaires 2022.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal du 27 juin 2016;

Vu les modifications budgétaires 2022 introduites par le Mont-de-Piété et arrêtées par le Conseil d'administration du 13 octobre 2022 qui n'appellent pas d'observation;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique : d'approuver les modifications budgétaires 2022 du Mont-de-Piété, telles qu'arrêtées par le Conseil d'administration du 13 octobre 2022.

Annexes :

MB 2022 Mont-de-Piété. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)